

**22<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**(4-15 mai 2015)**

**Biélorussie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 4 mai 2015 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation biélorusse.

La France souhaiterait adresser les recommandations suivantes à la Biélorussie:

1. Instaurer dans les meilleurs délais un moratoire sur les exécutions en vue d'une abolition définitive de la peine de mort, et veiller, dans tous les cas, au respect des droits fondamentaux des condamnés et de leurs familles ;
2. Réformer le système judiciaire afin de garantir son indépendance ainsi que le respect des normes internationales telles que le respect des droits de la défense et les règles du procès équitable. Revoir notamment les

règles de nomination, de destitution et de contrôle disciplinaire des juges ainsi que la durée de leur mandat;

3. Lutter contre la torture et autres mauvais traitements commis en particulier par les forces de l'ordre et dans les centres pénitentiaires et veiller à ce que ces actes ne restent pas impunis ;
4. Supprimer les entraves, notamment législatives et administratives, à l'exercice des libertés d'expression, d'association, de manifestation pacifique et de la presse, afin que les journalistes et la société civile puissent conduire leurs activités librement et en toute sécurité ; Mettre un terme au harcèlement des journalistes et supprimer l'exigence d'accréditation des journalistes ;
5. Ratifier la Convention internationale sur les disparitions forcées et conduire une enquête approfondie et indépendante sur les disparitions de personnalités publiques survenues en 1999 et 2000 en vue de traduire en justice les auteurs de ces crimes ;

6. Coopérer avec les mécanismes de suivi des Nations Unies, en remettant notamment une invitation permanente à toutes les procédures spéciales et en acceptant toutes leurs visites.

Je vous remercie./.

